L'an deux mille quinze, le dix-huit juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame GUYON Marie-France, Maire.

Convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 12 juin 2015.

Date d'affichage de la convocation : 12 juin 2015.

<u>Présents</u>: Marie-France GUYON - Patrice JULIENNE - Denis JULIENNE - Laurent LECHAT - Joël LOUBEAU - Allison HIRON - Monique COCHET- Christian MERCIER

Excusés: Mélina BLOSSIER - Annick BRILLANT- Yves BOMPOIS

Formant la majorité des membres en exercice.

Désignation du secrétaire de séance : Madame Allison HIRON est désignée secrétaire de séance.

Compte rendu de la précédente réunion adopté.

Adoption de l'ordre du jour :

Madame le Maire propose d'adopter l'ordre du jour. Adopté.

Objet: Travaux voirie 2015

Présentation:

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la visite de Monsieur LEVEL technicien de la CCAM. D'après son estimation la réfection des routes de la commune nécessite entre 6 à 9 tonnes d'émulsion pour les PATA (Points à temps). Suite à des problèmes de ravinement débordant sur la VC 204, les fossés de la VC 523 « les Bruyères » doivent être curés et le chemin qui mène à la propriété doit être refait (raclage + couverture) afin de faciliter l'écoulement des eaux pluviales. Il en va de même pour le chemin communal n°32 desservant le lieu-dit « les Coulées ». Une demande de subvention pour les travaux de réfection de la chaussée à hauteur de 50 % du montant total pourrait être instruite.

Délibération:

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'accepter les travaux proposés ci-dessus,
- charge Madame le Maire de lancer une étude auprès d'entreprises et d'instruire la demande de subvention.

Objet : Aménagement de placards dans la salle polyvalente

Présentation:

Madame le Maire présente le projet d'installation de placards au niveau de la pièce réservée à la plonge. Ceux-ci seraient placés en lieu et place de l'armoire existante. Ces installations permettraient de profiter d'un meilleur rangement et suivi de la location de la vaisselle et résoudraient les problèmes d'incivilités rencontrés comme le vol ou la vaisselle rendue sale.

Délibération:

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte la proposition de Madame le Maire,
- sollicite la Commission des Salles afin d'initier le projet et lancer une étude auprès d'entreprises.

Objet : renouvellement des poteaux d'incendie

Présentation:

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'une intervention sur certains poteaux incendies défectueux. Selon le rapport de situation de la Sté Véolia, il s'avère que le poteau situé au lieu-dit « les Étricheries » est à renouveler. Elle présente le devis de la société Véolia chargé de la maintenance des poteaux incendies sur la commune.

Délibération 2015/028:

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la passation avec l'entreprise Véolia Cie Fermière de Services Publics 14 boulevard de l'Europe 72600 MAMERS, d'un marché pour le renouvellement d'un poteau incendie situé au lieu-dit « les Étricheries » pour un montant évalué à 2078.34 € TTC dont 346.39 € de TVA.
- autorise Madame le Maire à signer ce devis,
- précise que cette dépense est imputée à l'article 21568 du budget communal,
- autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater la somme de 2078.34 € TTC.

Objet: Motion pour le maintien de la ligne ferroviaire Caen – Tours – Le Mans

Présentation:

Madame le Maire rapporte :

Le rapport du député Philippe DURON remet en cause l'existence de nombreuses lignes ferroviaires et notamment la ligne Caen Le Mans Tours. Cette ligne SNCF demeure un service public essentiel pour les déplacements quotidiens des sarthois mais aussi pour le développement de notre territoire.

Le canton de Sille-le-Guillaume, et plus particulièrement les communautés de communes des Portes du Maine Normand, des Alpes Mancelles, du Pays Belmontais sont directement impactées par ce rapport.

En effet, deux points d'arrêt risquent d'être menacés : la Hutte-Coulombiers et Vivoin -Beaumont, qui avec respectivement 18 et 64 arrêts journaliers vers Le Mans et Alençon, sont de véritables atouts pour notre territoire et répondent aux demandes des habitants.

La communauté de commune s'est engagée pour l'agrandissement du parking de la gare de « la Hutte » car jugé trop petit.

C'est pourquoi il serait indispensable que la commune de Montreuil le Chétif réaffirme la nécessité de maintenir la ligne Caen -le Mans-Tours, ainsi que ses arrêts ruraux, nécessaires aux besoins de mobilité entre les villes, les départements et les régions à des coûts abordables pour les usagers.

Délibération 2015/029:

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- réaffirme la nécessité de maintenir la ligne Caen-le Mans-Tours, ainsi que ses arrêts ruraux, nécessaires aux besoins de mobilité entre les villes, les départements et les régions à des coûts abordables pour les usagers.

<u>Objet : modification statuaire Communauté de Commune des Alpes Mancelles – initiation théâtre</u>

Présentation:

Madame le Maire informe :

Suite à la Loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et dans le cadre du schéma départemental des enseignements artistiques, l'école de musique des Alpes Mancelles proposera une initiation théâtrale pour les mineurs à compter du mois de septembre 2015. Il convient de modifier les statuts communautaires en conséquence dans le paragraphe 2.10.

2.10 Equipements collectifs et services à la population

- Enseignement artistique : gestion de l'école de musique, organisation d'ateliers d'initiation théâtrale à destination des mineurs
- Cyber-base et cyber relais

Délibération 2015/030:

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte les modifications présentées,
- Valide la nouvelle rédaction des statuts de la Communauté de Communes des Alpes Mancelles,
- Autorise le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Informations et questions diverses

Assurance pour canalisation au 1er et 3 le bourg neuf

Madame le Maire fait état au Conseil Municipal d'une fuite d'eau importante au niveau des toilettes de la salle des associations qui a été décelée très tardivement et s'interroge sur l'intérêt ou non de souscrire un contrat « d'assistance réparation fuite » pour ce genre de dommage.

Les clauses d'exclusions au contrat étant trop nombreuses, le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite à cette offre de contrat.

<u>Accessibilité</u>

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les demandes de subventions pour les travaux d'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public ne seront plus recevables à partir du 27 septembre 2015 et qu'il est urgent d'établir un projet.

Doivent être inscrit au projet :

- l'élargissement de la porte de la salle de réunion et la mise en place d'un plan incliné le long de la façade,
- l'aménagement des toilettes à la salle polyvalente,
- l'aménagement de toilettes à la salle des associations,
- l'aménagement de l'accès à la salle des associations et la mise en place d'un plan incliné,
- l'aménagement de l'accès à l'épicerie.

Le Conseil Municipal souhaite faire appel à un architecte pour l'étude de ces projets car ces travaux doivent respectés de nombreuses normes qui sont de surcroît souvent remaniées.

Logements communaux 12 route de la Forge de l'Aulne

Le logement du rez de chaussée est loué au 1^{er} août 2015 et les travaux de rénovations avancent. Les fenêtres vont être changées, des devis sont en cours.

Le logement du 1^{er} étage est libre et mis à location.

La surface des terrains mis à disposition des locataires va être réduite et délimitée.

Bulletin municipal

Monsieur Denis JULIENNE présente le « Petit Montrelon » qui va être très prochainement distribué aux administrés de la commune. Il souhaiterait faire revivre le site internet de la commune et fait appel aux bonnes volontés afin de mettre en place un comité de rédaction. Madame Monique COCHET et Monsieur Christian MERCIER se portent volontaires.

SIVOS

Une nouvelle directrice a été nommée, il s'agit de madame Muriel PITERS Aucun enseignant n'est encore nommé à la suite de monsieur Francis LÉPINETTE

Atelier d'art de Montreuil le Chétif

Exposition, samedi 27 et dimanche 28 juin 2015, salle polyvalente. Vernissage, samedi 27 juin à 12h00.

Prochaines réunions :

Conseil Municipal: vendredi 11 septembre 2015 à 20h30

La séance est levée à 22h30 La secrétaire de séance, Pour Affichage, le 26 juin 2015.

Allison HIRON

Le Maire, Marie-France GUYON